

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

FONDS DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

2016-2017

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT, À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION

**Dans ce document, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.*

Préparé par le vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création, janvier 2016

1. MISE EN CONTEXTE : FONDS DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

Tel que stipulé dans son plan de développement, la pédagogie est un enjeu majeur à l'UQAT. Elle contribue à sa mission première, l'enseignement universitaire de qualité, et cela, dans le but de maximiser les apprentissages des étudiants et le développement de leurs connaissances et de leurs compétences.

Il est donc important de soutenir financièrement les initiatives des professeurs et des chargés de cours afin qu'ils puissent créer, expérimenter et intégrer des approches pédagogiques novatrices, et ainsi diversifier leur enseignement. Le Fonds de pédagogie universitaire de l'UQAT a donc été créé à cet effet.

2. OBJECTIFS DU FONDS

L'Université attribue ce Fonds de pédagogie universitaire afin de :

- Soutenir le développement et l'innovation pédagogique et technopédagogique;
- Faciliter le transfert des connaissances d'un domaine pratique ou de la recherche vers l'enseignement;
- Favoriser le développement d'une vision éthique et réflexive chez les étudiants;
- Rehausser le plaisir d'apprendre chez les étudiants et le plaisir d'enseigner chez les professeurs et les chargés de cours;
- Contribuer à la persévérance aux études.

3 PROJETS ADMISSIBLES

Pour l'année 2016-2017, les projets admissibles concernent :

- La création de matériel pédagogique au-delà de ce qui est compris dans la tâche normale d'un professeur ou d'un chargé de cours;
- Le développement d'activités inédites (ou nouvelles à l'UQAT) d'intégration pédagogique et d'encadrement des étudiants.

Ne sont pas admissibles :

- Le perfectionnement individuel;
- Les demandes de dégrèvement;
- Les projets admissibles à d'autres fonds (projets de recherche, aide à la publication, achat de livres, etc.).

4. ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS

- ✓ Les professeurs;
- ✓ Les chargés de cours;
- ✓ Les équipes de professeurs, de chargés de cours ou les deux.

5. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La cohérence du projet avec les objectifs du Fonds;
- La qualité du projet et de la présentation de celui-ci dans le formulaire approprié;
- La description des actions qui seront prises et des indicateurs observables en rapport avec les objectifs du Fonds;
- La possibilité de généralisation des résultats à d'autres expériences pédagogiques;
- La livraison de produits tangibles (rapports, documents, outils pédagogiques, innovation);
- La signature du formulaire par le responsable du projet;
- Un avis favorable du département concerné (UER, école ou institut) en fonction de ses priorités et du plan de développement de l'université.

6. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection des projets est composé des personnes suivantes :

- ✓ le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, ou son représentant (qui préside le comité);
- ✓ trois membres du comité de pédagogie universitaire;
- ✓ un étudiant membre d'une instance académique (conseil de Module, AGEUQAT ou commission des études) si disponible;
- ✓ deux chargés de cours.

7. MODALITÉS DE GESTION

- Les sommes réservées au concours s'élèvent à 20 000 \$. Afin de soutenir les initiatives pédagogiques des chargés de cours, une partie de ce budget leur sera réservée en priorité.
- Les projets doivent être soumis au [Service de pédagogie universitaire](#) **au plus tard le 29 avril 2016 à 16 h 30 ;**
- Les décisions d'attribution de subventions sont transmises par le président du comité de sélection (VRERC) au plus tard le 31 mai 2016 ;
- Toutes les demandes de financement de projets doivent être présentées sur le formulaire prévu à cette fin. Voir le formulaire de présentation de projet ci-dessous;
- Le rapport final d'activité d'un projet antérieur ayant reçu une subvention du Fonds de pédagogie universitaire doit avoir été déposé au Service de pédagogie universitaire, à défaut de quoi toute nouvelle demande de subvention ne sera pas considérée;
- Tout projet doit faire état d'une ventilation budgétaire équilibrée et détaillée, qui pourra être ajustée par le comité de sélection le cas échéant.
 - Au plus tard le 31 mars de l'année suivante, le responsable de chacun des projets retenus doit soumettre au Service de pédagogie universitaire un **rapport final d'activité** <http://www.uqat.ca/services/formulaires.asp?cat=recherche>;
 - Ce rapport relate les réalisations et les retombées observées du projet et dresse le bilan des sommes engagées. Des indicateurs de satisfaction sur les effets recueillis auprès des étudiants et étudiantes devront également figurer dans le rapport final d'activité;
- Tout projet devra faire l'objet d'une présentation publique pour diffusion des résultats.
- Le responsable du projet devra fournir un résumé du projet en format électronique qui sera destiné au site web de l'UQAT.

En ce qui concerne les besoins en ressources humaines :

- L'embauche d'étudiants inscrits à l'UQAT est fortement encouragée. Une bourse d'étude devrait leur être accordée à titre de rémunération;
- Les chargés de cours pourraient recevoir une rémunération selon les taux en vigueur dans la convention collective des chargés de cours;
- Le personnel des services internes pourra collaborer ou participer au projet selon leurs disponibilités confirmées.

En ce qui concerne les autres besoins :

- Les collaborations à distance sont fortement encouragées afin de minimiser les frais de déplacement;
- Le Service de pédagogie universitaire fournit le soutien administratif requis pour le bon fonctionnement du concours (coordination du concours, correspondance, suivi budgétaire, etc.)